DEMANDE DE CONGE
POUR FORMATION SYNDICALE

Nom : ..... Prénom : .....

Grade et fonction : .....

Établissement : .....

À Madame le Recteur
S/C de Monsieur (votre chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 17 novembre 2020 de 9h à 17h pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera au lycée Philippe Lamour à Nîmes.

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1er, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A....., le .....

Signature :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 1

académie Montpellier

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Je soussigné(e) :

Nom, prénom : .....

Corps - grade : .....

Etablissement : .....

sollicite un congé pour formation syndicale – art. 34-7° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

Dénomination de l'organisation syndicale : ..... F.E.N devenue UNSA Education

Centre ou institut de formation : ..... Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la (dont le CHSRFD est l'organisme habilité)

Date(s) du congé de formation : ..... Mardi 17 novembre 2020

Date et signature du demandeur :

Visa du chef d'établissement ou de service :

Date et signature :

Imprimé à transmettre au service commun des personnels enseignants du rectorat de l'académie de Montpellier